

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 17 (1987)
Heft: 7-8

Rubrik: Messsages oecuméniques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

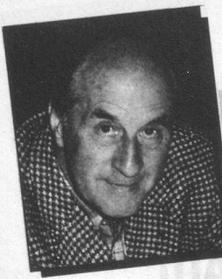
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



PASTEUR
J.-R. LAEDERACH



ABBÉ
J.-P. DE SURY

Justice

Le sens de la Justice chrétienne est de répondre juste à ce que Dieu et le prochain attendent de nous.

Paul Claudel

La pensée en exergue est belle. Mais celui qui l'a écrite, a-t-il été juste à l'égard de sa sœur Claude, sculpteur (amie de Rodin), qu'il a fait enfermer, honteusement et à tort, pendant trente ans, dans un asile d'aliénés? Même si nous n'écrivons pas d'aphorismes pieux, sommes-nous en meilleure position que l'écrivain catholique? Avons-nous pleinement et toujours un sens aigu de la droiture, de l'équité, de l'impartialité, de la probité, de l'intégrité? C'est-à-dire possédons-nous une «juste appréciation et reconnaissance des droits et du mérite de chacun»? Des droits de Dieu? Du mérite du prochain? Ne nous laissons-nous pas emporter par nos sentiments, notre partialité, nos préférences, nos sympathies ou nos antipathies? Ne trouvez-vous pas que c'est terriblement difficile d'être juste à l'égard des autres? Ou encore envers soi-même? Se voir tel qu'on est sans condescendance? Se regarder dans le miroir de la vérité et se voir sans complaisance? Le mot «justice» a aussi une connotation politique et se trouve accolé souvent dans les slogans de la propagande aux mots: «liberté, vérité, égalité». C'est vrai que la «justice, c'est la liberté en action» (Joubert). Mais la justice, quel que soit son contexte, à côté d'une valeur individuelle et sociale, a ses racines profondes dans la Bible. On y trouve cent septante fois le mot «juste» et cent cinquante fois le mot «justice». Mais ces vocables prennent dans le livre saint une acceptation spéciale. Car la justice de Dieu est une justice étonnante, qui ne tient plus compte des normes humaines. C'est cette justice scandaleuse, à peine admissible pour la foi, qui punit un innocent (le Christ) pour les coupables que nous sommes tous. Ce qui rend vrai l'adage latin: «summun jus, summa injuria» (excès de justice, excès d'injustice), ce qui veut dire: «Plus on tente d'être juste, plus on risque d'être injuste.»

Ne jugez pas, et vous ne serez pas jugés

Il a 59 ans et, avec son chapeau mou sur la tête, il aurait plutôt l'air d'un grand-père bon enfant. Pourtant, il y a quelques années, en Californie, il a coupé à la hache les bras d'une auto-stoppeuse de 15 ans qu'il avait auparavant violée. La jeune fille a miraculeusement survécu et se promène aujourd'hui avec des avant-bras et des mains artificiels.

Mais le violeur se promène lui aussi, en vertu de l'ancienne loi californienne qui lui a permis de se retrouver en liberté après huit ans de prison.

Enfin, il se promenait... Car partout où il a voulu aller, son arrivée a produit immédiatement des avalanches de pétitions exigeant son départ. Des dizaines de localités ont édicté des ordonnances interdisant son séjour. Plusieurs fois, alors qu'il avait été reconnu, les policiers ont dû former des cordons humains pour lui sauver la vie. Le gouverneur de Californie ne savait plus quelle solution trouver. Finalement l'ex-prisonnier vit libre (c'est la loi!)... sur la propriété de la prison de San Quentin, où personne n'a encore protesté, mais où il doit être constamment surveillé pour empêcher qu'il ne soit tué.

Et ce jeune homme de 22 ans, condamné dans le midi de la France à la réclusion à vie pour avoir mortellement poignardé une femme de 75 ans sous l'unique prétexte qu'elle était juive! Quelques jours à peine après le jugement, il a fallu le transporter à l'hôpital de Nice, car ses codétenus, révoltés par son acte, ont bien failli le lyncher. Le premier réflexe, devant ces réactions «populaires» et spontanées, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des prisons, est de dire: «Ce sont des réac-

tions normales, naturelles.» Le second réflexe, chez certains en tout cas, est de se souvenir de ces paroles du Christ: «Ne jugez pas, et vous ne serez pas jugés!» Ces deux réflexes sont-ils incompatibles? Je ne le crois pas, pour autant que le second finisse par l'emporter sur le premier. Mais il y a une condition à cela: que des vies humaines ne soient pas mises en danger. En effet, nous ne pouvons jamais juger un homme sur le fond. Nous sommes déjà nous-mêmes des mystères à nous-mêmes. Comment pourrions-nous juger quelqu'un d'autre?

Par contre, comme citoyens, nous sommes amenés, par le truchement de la Justice de nos communautés, à juger des actes et surtout des dangers que fait courir ou non un individu à ses frères et sœurs en humanité. Car c'est bel et bien un devoir de la communauté de mettre un individu reconnu comme dangereux hors d'état de nuire par la mesure la plus appropriée possible, la plus conforme à la dignité humaine de chacun.

Il faut donc une proportion entre le danger et la mesure. Emprisonner pour plusieurs mois une voleuse de jupes à l'étalage est par exemple aberrant. Pour un violeur sadique tel que l'homme de Californie, on ne voit par contre aucun autre moyen possible, à vues humaines, que l'enfermement, tant que demeure le danger d'une récidive.

Encore faudrait-il inventer des prisons dont on ne sortirait pas plus dangereux qu'on y est entré! Un sacré défi à notre imagination et à notre volonté, vous ne trouvez pas?

Abbé J. P. de S.

A parler de justice, on arrive à cette douloureuse constatation que le croyant est au bénéfice d'une justice divine terriblement injuste: la Croix, son scandale. Comme l'écrit Duhamel: «La pure justice n'est pas charitable, la grande charité n'est pas juste.» La charité (= amour) de Dieu en notre

faveur a permis Golgotha. Cette justice-là nous est étrangère. Elle risque de produire le refus orgueilleux de l'homme. La foi seule peut la saisir et l'accepter. Mais cette justice incompréhensible reste, et elle seule, notre paix.

J.-R. L., Peseux